

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec le 19 septembre 2013 à 17 h.

Sont présents :

M. François Picard, conseiller à la Ville de Québec
M. Michel Beaulieu, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
Mme Anne Ladouceur, conseillère à la Ville de Lévis

Sont absents :

M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, vice-présidente

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
Mme Marie-Josée Couture, le secrétaire
M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'Île-d'Orléans, à titre d'observateur

Ouverture de la séance

En l'absence du président, M. François Picard, membre du comité exécutif de la CMQ ouvre et préside la séance. Il est constaté que le quorum est atteint.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2013-107

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Ajouter le point 4AT) 3 : Demande d'avis du MAMROT concernant le règlement n° 241-2013 de la MRC de Lotbinière modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)
- Ajouter le point 4AT) 4 : Demande d'avis du MAMROT concernant le règlement n° 244-2013 de la MRC de Lotbinière modifiant le règlement de contrôle intérimaire (RCI) 210-2009 au sujet des Ilots déstructurés

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 août 2013

Résolution n° E-2013-108

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 août 2013.

Adoptée à l'unanimité

Transport des matières dangereuses sur le territoire de la CMQ

Résolution n° E-2013-109

- Autoriser la Direction générale de la CMQ à mettre en place un groupe de travail sur le transport des matières dangereuses sur son territoire;
- Prévoir au budget 2014 une somme additionnelle de 150 000 \$ nécessaire à la réalisation de l'étude, dont 50 000 \$ proviendraient du gouvernement.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2013

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Table des partenaires du PMAD

Résolution n° E-2013-110

- Autoriser la Direction générale à préparer des modalités de fonctionnement de la table des partenaires du PMAD qui seront déposées au comité exécutif d'ici la fin de l'année 2013.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2013

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Politique de placement – Rendement des placements

Résolution n° E-2013-111

- Prendre acte du rapport d'analyse daté du 3 septembre 2013 portant sur la gestion du portefeuille de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2013

Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Prix Jean-Paul L'Allier de l'Ordre des urbanistes du Québec – Mise en candidature

Résolution n° E-2013-112

- Accepter que la Direction générale soumette la candidature des membres du conseil de la CMQ pour l'obtention du Prix Jean-Paul-L'Allier remis annuellement par l'Ordre des urbanistes du Québec à un élu québécois s'étant distingué par sa vision, son leadership et ses réalisations en urbanisme et en aménagement du territoire, le tout conformément au formulaire.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2013
Responsable : Communication et affaires corporatives

Adoptée à l'unanimité

Course en canot CMQ – Demande de renouvellement de commandite

Résolution n° E-2013-113

- Autoriser le versement, au Carnaval de Québec, d'une contribution financière de 30 000 \$ pour la tenue de l'édition 2014 de la Course en canot CMQ. De ce montant, 15 000 \$ seront puisés à même le budget 2013 de la CMQ et 15 000 \$ à même le budget 2014;
- Obtenir du Carnaval de Québec, suite à la tenue de l'édition 2014 de la Course en canot CMQ, un plan d'affaires relativement aux perspectives de développement de cette course au cours des années à venir, plan qui pourra éventuellement servir à l'évaluation des demandes ultérieures de commandite du Carnaval en lien avec la Course en canot CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2013
Certificat trésorerie : CT-2013-26
Responsable : Communication et affaires corporatives

Adoptée à l'unanimité

Monitoring du RCI sur les bassins versants

Résolution n° E-2013-114

- Prendre acte des principales conclusions et recommandations du rapport final de l'audit du RCI sur les bassins versants réalisé par la firme GIAM et des recommandations du comité de travail sur le RCI relatives à l'audit et aux suites à donner à la démarche de monitoring de ce règlement;
- Autoriser la Direction générale à donner suite aux recommandations de l'audit du RCI et à celles du comité de travail.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2013
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Outils de mise en oeuvre du PMAD - Étude de potentiel, d'intégration et de développement des trames verte et bleue métropolitaines - Octroi d'un contrat

Résolution n° E-2013-115

- Accorder à la firme Plania le contrat relatif à la réalisation de l'étude de potentiel, d'intégration et de développement des trames verte et bleue métropolitaines pour un montant de 66 110,63 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec le document de soumission et la recommandation du comité de sélection. Le coordonnateur à l'aménagement du territoire sera responsable de ce contrat.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2013
Certificat trésorerie : CT-2013-27
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Demande d'avis du MAMROT concernant le règlement n° 241-2013 de la MRC de Lotbinière modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)

Résolution n° E-2013-116

- Informer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est d'avis que les modifications proposées dans le règlement n° 241-2013 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de Lotbinière n'ont pas d'impact métropolitain.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2013
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Demande d'avis du MAMROT concernant le règlement n° 244-2013 de la MRC de Lotbinière modifiant le règlement de contrôle intérimaire (RCI) 210-2009 au sujet des Ilots déstructurés

Résolution n° E-2013-117

- Informer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) que, conformément à l'avis déjà émis par la résolution n° E-2012-142, la CMQ est toujours d'avis que l'ajout d'îlots déstructurés, tel qu'il est demandé au règlement n° 244-2013 de la MRC de Lotbinière, est susceptible de porter atteinte aux stratégies 2, 3, 5 et 11 préconisées au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, notamment en l'absence d'une démonstration suffisamment justifiée du besoin en nouveaux emplacements résidentiels à construire à court ou à moyen terme dans la municipalité de Saint-Sylvestre.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2013

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement des licences pour les logiciels ESRI Canada

Résolution n° E-2013-118

- Autoriser le renouvellement des logiciels de géomatique de la firme ESRI Canada au coût de 21 523,48 \$ plus taxes pour l'année 2013-2014.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2013

Certificat trésorerie : CT-2013-25

Responsable : Géomatique

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2013-119

Prendre acte du bordereau de dépenses en date du 19 septembre 2013 contenant les documents suivants :

- a) Une liste qui fait état des dépenses du 1^{er} juin 31 août 2013 (périodes 6, 7 et 8);
- b) Une liste des salaires versés aux élus et employés de la CMQ pour la période du 1^{er} juin au 31 août 2013.

Référence : Bordereau de dépenses du 20 juin 2013

Responsable : Trésorerie

PROCÈS-VERBAL

-6-

Bordereau d'information

Le bordereau d'information en date du 19 septembre 2013 est déposé aux membres du comité exécutif.

Les résolutions E-2013-107 à E-2013-119 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) FRANÇOIS PICARD
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
SECRÉTAIRE